

COMPOSITION DE LA SECTION PERMANENTE NOTE DE PRESENTATION CA DU 25 JUIN 2026

Afin d'assurer le suivi des activités du Cnous dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration, celui-ci peut constituer en son sein une section permanente.

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous, la section permanente est composée de la présidente du Cnous, de la directrice générale déléguée, membre de droit, ainsi que d'au moins cinq membres issus du conseil d'administration, incluant un élu étudiant titulaire de chaque liste représentée au conseil d'administration.

Elle intègre également un représentant pour chaque liste des organisations syndicales représentatives et deux représentants de l'Etat. Par ailleurs, suivant l'ordre du jour, les membres du comité de direction du Cnous peuvent être conviés pour présenter les points relevant leurs compétences.

La présente délibération a pour objet de fixer la composition de la section permanente du conseil d'administration du Cnous. La composition proposée respecte les dispositions du règlement intérieur, notamment la représentation de chacune des listes étudiantes siégeant au conseil d'administration.

Conformément à ces dispositions, chaque liste représentée au conseil d'administration a été invitée à désigner son représentant titulaire appelé à siéger au sein de la section permanente.

La section permanente serait ainsi composée de :

- Mme Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;
- Mme Emmanuelle DUBRANA, directrice générale déléguée du Cnous ;
- Un élu étudiant titulaire représentant la liste FAGE
- Un élu étudiant titulaire représentant la liste Union Etudiante FSE EMF
- Un élu étudiant titulaire représentant la liste UNEF – Coordination syndicale
- Un élu étudiant titulaire représentant la liste Le Poing Levé
- Un élu syndical titulaire représentant la liste CFDT
- Un élu syndical titulaire représentant la liste UNSA
- Un élu syndical titulaire représentant la liste CGT
- Un représentant des services de la DGESIP
- Un représentant des services de la DAF

La présente composition est soumise à l'approbation du conseil d'administration.